

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 novembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. FAVERJON (pouvoir MME HILY) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Année 2016

Madame Modde, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, Les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Ville à taille humaine, Dijon agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

L'objectif de ce rapport était de faire évoluer le document afin de prendre en compte les recommandations faites par la cour régionale des comptes qui préconisait de définir les orientations de la collectivité et de décrire plus précisément les projets.

Ce rapport porte sur l'activité de la collectivité de janvier 2015 à juin 2016. Il est construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi Grenelle et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique

Objectifs fixés par Dijon :

Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20 % l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2020 en priorisant l'action autour des grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre que sont les déplacements de personnes, la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat et le patrimoine de la collectivité et le développement des énergies renouvelables.

- Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre (accompagnement des propriétaires privés à la rénovation thermique de leur logement, réhabilitation thermique du parc des logements à loyer modéré, programme « Habiter mieux » ;
- Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables (UIOM et réseau de chaleur urbain : passage en unité de valorisation énergétique, extension du réseau de chaleur du Grand Dijon)
- Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours (promotion du vélo en ville, sensibilisation des jeunes à l'écomobilité, appel à projet mobilité rurale : Divia pouce..)
- Viser l'exemplarité de l'action publique locale (conseil en énergie partagé, lauréat appel à projet « Villes respirables 5 ans, lauréat appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »..)

Les perspectives :

L'objectif pour Dijon est de poursuivre la dynamique mise en place qui fait de la collectivité une référence en matière d'écologie urbaine. La révision du plan climat énergie territoriale qui sera lancée en 2017 par la Ville de Dijon et le Grand Dijon sera l'occasion de fixer de nouveaux objectifs territoriaux à l'horizon 2030 dans la continuité de tout ce qui a été engagé, prenant ainsi en compte les nouveaux objectifs européens et nationaux.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Objectifs fixés par Dijon :

- Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité (maille verte et bleue locale, aménagement urbain au service du végétal...)
- Accompagner le changement des pratiques vers une meilleure protection (gestion exemplaire des espaces verts, sensibilisation du grand public et sciences participatives...)
- Protéger et gérer durablement la ressource en eau (valorisation énergétique des eaux usées, compétence GEMAPI...)

Les perspectives :

Axe fort de la politique de la Ville de Dijon, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire.

Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains

Objectifs fixés par Dijon :

- Assurer la satisfaction des besoins essentiels pour tous (santé, logements, éducation..)
- Promouvoir la démocratie participative
- Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous (développement de l'offre culturelle, développement des pratiques artistiques et cultures, favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous.)

Les perspectives :

2016 sera l'année de l'élaboration du contrat local de santé. Dans le domaine culturel, un projet culturel qui contribue à renforcer le lien social, le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles des publics

les plus éloignés sera élaboré ainsi que la construction de la politique événementielle et la valorisation dynamique du patrimoine.

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Objectifs fixés par Dijon :

- Renforcer le lien social et la solidarité (actualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux, action sociale et culturelle, éco-rénovation urbaine du quartier de la Fontaine d'Ouche), règlement local de publicité intercommunal, Dijon internationale,)
- Favoriser l'insertion et l'emploi local (Tapaj, dispositif emploi d'avenir..)

Les perspectives :

2016 sera aussi marqué par la mise en œuvre du Contrat de Ville récemment signé. Les évolutions sociales et démographiques du territoire, pointées notamment dans l'analyse des besoins sociaux doivent favoriser l'émergence de stratégies et d'actions autour de l'accompagnement des publics précaires, de la prise en compte du développement des familles monoparentales, de la réponse aux besoins d'une population vieillissante.

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Objectifs fixés par Dijon :

- Soutenir l'économie sociale et solidaire et la dynamique économique locale (charte des commerçants éco responsables, éco parcs d'activités économiques, cité de la gastronomie, Label French Tech..)
- Développer l'économie circulaire (programme local de préventions des déchets et territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi, lutte contre le gaspillage alimentaire, Illicodéchets, réemploi, flux textiles, déchets verts...)

Les perspectives :

Pour Dijon, il s'agit de poursuivre la dynamique mise en place au travers des grands projets structurants tout en maintenant la réalisation des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir adopter le rapport de situation en matière de développement durable de la Ville de Dijon.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 55

Ne prennent pas part au vote : 3